

BULLETIN MUNICIPAL N°62



Le Mot du Maire

Les enfants des écoles ont fait leur rentrée joyeusement retrouvant Virginie, Isabelle, Cécile, Sanaé et Stéphanie pour Serre Nerpol et Laurie Reynaud et Renée Aninat pour l'école de Chasselay. De multiples activités communes sont prévues pour cette année scolaire dans le cadre du regroupement pédagogique. Stéphanie attend un heureux événement et nous quitte momentanément pour pouponner. On remercie sincèrement Catherine Ageron d'avoir pu la remplacer au pied levé, ce qui l'a contrainte à démissionner du conseil provisoirement.

Comme vous l'avez tous vu, après la canicule, ce fut le déluge puis la neige en novembre qui a occasionné de multiples dégâts principalement sur les noyers et autres arbres. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont fait preuve de sens civique et ont apporté leur aide à Gérard pour rendre la circulation possible sur les chemins.

Le programme de la fibre avance et les travaux sont prévus pour janvier 2020, dans un premier temps, la mairie et l'école seront desservies puis les particuliers. Nous vous communiquerons l'ouverture aux particuliers dès que nous en serons informés.

Je suis heureux que le restaurant redonne un souffle de vie au village, les élèves de l'école sont ravis, outre le fait qu'ils apprécient Titon et Mouna, ils mangent tout... et j'espère qu'il en est de même pour vous.

Nous faisons face à la dématérialisation qui normalement devait faciliter les choses mais c'est loin d'être le cas et cela a aussi un coût conséquent, sans compter le fait que de nombreuses personnes ne sont pas en capacité de se servir de cet outil (personnes âgées etc) et que cela devient pour eux un vrai problème dont ne semble pas se soucier l'Etat.

Suite à tous ces catastrophes naturelles et événements divers, nous nous rendons compte que peu de gens sont avertis des conduites à tenir face à ces événements alors vous trouverez dans ce bulletin les protocoles de mises en sûreté en fonction des risques. Chaque citoyen doit savoir comment assurer sa sécurité à minima.

J'ai une pensée émue pour Gérard Cotte qui vient de perdre Martine d'une longue maladie. Je lui renouvelle toute ma sympathie ainsi qu'à ses enfants.

En cette fin d'année, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches et je vous invite à la cérémonie des vœux de la municipalité le samedi 11 janvier 2020 à 11 h 00.

Alain ROUSSET,
Maire



Les délibérations prises au sein du conseil municipal au 2^{ème} semestre

La séance du 01 juillet a dû être reportée au 02 juillet en raison des orages privant la mairie d'électricité

Absent : Thibaud Serriere -Pouvoir à Bruno Durand

Nadine Marion-Veyron

Délibération admission en non-valeur à la demande du receveur municipal

Décision modificative au budget pour les admissions en non-valeur :

virement de crédit du compte 615231 au 673 pour la somme de 301.82

Proposition de Validation du tracé PDIPR :

Après avoir pris connaissance du tracé proposé, celui-ci est validé par le conseil municipal Délibération pour les indemnités de conseil du receveur municipal

Délibération renouvellement de la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes

Subvention pour le voyage scolaire 2020 au sou des écoles de Chasselay Serre Nerpol

Il est décidé par rapport au plan de financement de participer à hauteur de 1250 € pour le voyage scolaire

Convention de repas livrés avec la SAS Titon (auberge les Tilleuls)

Le conseil municipal approuve la convention de repas livrés avec la SAS Titon pour la rentrée de septembre 2019 par 8 voix Pour

Terrain de M. Triboullier pour le point propre en limite de Varacieux secteur croisière

Il est décidé d'acheter le terrain pour la somme de 1500 €.

Travaux chemin communal de Burand

Il sera effectué un revêtement bi couche sur 1800 m² à 4 € soit 7.200 €

HD Fibre les études sont en cours

Compteur Linky

Le Maire expose au conseil qu'il a reçu des courriers s'opposant à la pose des compteurs communicants Linky. Il propose qu'il en soit discuté. Un long échange a eu lieu avec des arguments pour par les uns et des arguments contre par les autres. Une majorité du conseil présent ne souhaite pas prendre de délibération allant dans le sens d'une obligation de pose ou à contrario d'un refus général de ce compteur.

Il est décidé de laisser le libre choix à chacun de l'installer ou non considérant que les compteurs appartiennent à la commune même mis à disposition du SEDI.

Séance du 16 Septembre 2019

Absents : Nadine Marion-Veyron

Jacky Martin donne pouvoir à Thibaud Serrière

Délibération pour mouvement de crédit pour rassurer le paiement du remplacement de Mme Stéphanie Termoz

Proposition de contrat de travail avec Mme AGERON Catherine (qui a dû démissionner du conseil municipal) en remplacement de Stéphanie Termoz

Délibération pour renouveler le contrat d'assurance groupe des risques statutaires du CDG 38, 8 Pour Délibération mouvement de crédit pour le paiement du FPIC de 226 €

Délibération pour achat des arceaux de sécurité du tracteur communal d'un montant de 2000 €

Délibération de mouvement de crédit pour provisionner le compte 673 pour les titres annulés sur exercices antérieurs

Dans les questions diverses il est proposé de faire élaguer les chemins les plus nécessaires, un rappel à la loi sera diffusé pour les propriétaires

Séance du 18 novembre 2019

Délibération pour renouvellement de la convention avec la ville de St Marcellin pour le Centre Médico Scolaire

Délibération pour décision modificative N°4 pour recette exceptionnelle

Délibération pour admission en valeur pour la société Viking

Organisation cérémonie des vœux du 11 Janvier 2020

Séance du 09 décembre 2019

Délibération concernant le prix d'achat du terrain pour le point propre limite Varacieux appartenant à M. Tribouillier

Délibération concernant le montant de la participation employeur pour la complémentaire santé des agents

Délibération révision des crédits recette à rajouter 20 €

Rentrée des classes à la maternelle



Et chez les grands



Visite de M. André VALLINI le 06 Septembre 2019, rencontre avec les élus et visite de la cantine scolaire



ÉLECTION :



- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

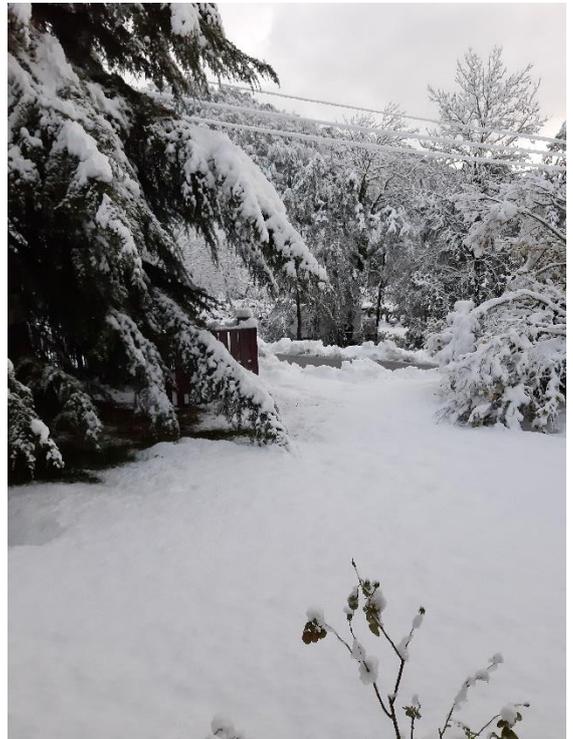
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr.

Neige du 14 Novembre 2019

La neige qui est tombée ce jeudi 14 novembre était lourde et dense, ce qui, comme vous l'avez constaté a occasionné des dégâts importants sur le réseau ENEDIS et Orange en raison des chutes d'arbres et de branches. Plus d'électricité, plus de téléphone fixe ni mobile, pas d'accès internet Tout le monde a ressorti les bougies, allumé son poêle à bois à moins d'avoir un groupe électrogène et le scrabble....

Bref tout ceci, nous amène à rappeler que les propriétaires d'arbres, de haies qui grimpent allègrement vers les cieux en faisant un maillage autour des lignes doivent impérativement procéder à leur élagage. L'idée n'est pas d'embêter mais d'éviter que vous vous trouviez dans des situations compliquées suivant le hameau en période hivernale.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'élagage et au déneigement sur les divers chemins bloqués venant ainsi en aide à notre employé communal Gérard qui ne peut pas être sur tous les secteurs en même temps en de telles circonstances. Un grand Merci à tous.



Permis à 1 euro par jour : réservé aux écoles de conduite labellisées à partir de 2020



À partir du 1^{er} janvier 2020 (et au plus tard au 1^{er} mars 2020), le dispositif du « permis à 1 € par jour » sera uniquement accessible aux écoles de conduite et aux associations disposant du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ». C'est ce que prévoient un décret et un arrêté publiés au *Journal officiel* du 20 novembre 2019.

Pour rappel, ce prêt à taux zéro s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider à financer l'obtention de leur permis de conduire (catégorie A1, A2 ou B).

Il sert uniquement au financement d'une formation initiale ou, en cas d'échec à l'épreuve pratique, il peut servir également au financement d'une formation complémentaire.

Il n'est attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire dans le cas d'une formation initiale.

Pour une formation initiale, son montant est de 1 200 € maximum, 300 € pour une formation complémentaire.

3919 : le numéro de téléphone pour les femmes victimes de violence



Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible 7 jours sur 7 (de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés).

Le 3919 *Violence Femmes Info* constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

Le numéro 3919, soutenu par le ministère en charge des droits des femmes et géré par la « Fédération nationale solidarité femmes » s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes.

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SECURITÉ

Face aux événements naturels et climatiques qui se produisent de plus en plus souvent, il nous a paru opportun de vous présenter le plan familial de sécurité, apprendre à se protéger, connaître, s'équiper, se préparer dans le cadre d'une catastrophe majeure qui surviendrait brutalement. La fréquence des catastrophes majeures naturelles ou technologiques sont des réalités susceptibles de perturber notre quotidien auxquelles on peut faire face plus sereinement si l'on est préparé. La gestion des crises est une responsabilité partagée, elle incombe aux pouvoirs publics mais pas que.

Chaque citoyen est responsable de sa mise en sécurité.

Exemple : comment m'éclairer si l'électricité est coupée, comment prendre soin des enfants si je suis isolé (e), si je dois quitter la maison en raison d'un péril où me réfugier ? Quelle est mon autonomie en cas de confinement à domicile, sans électricité, sans eau, sans moyens de communication ?

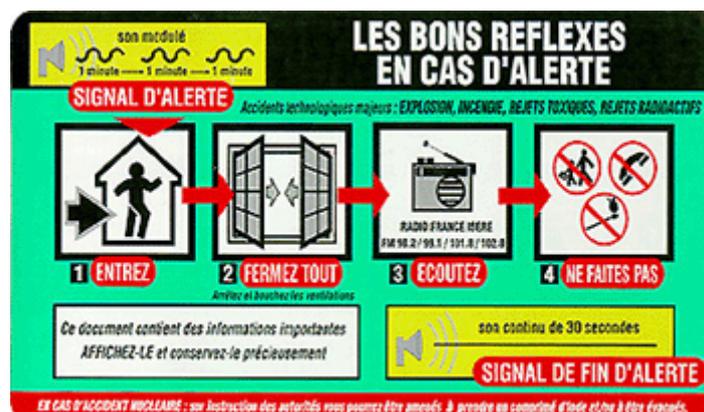
Voici un exemple de kit de sécurité basique

- 1 gourde souple pour l'eau (voire une réserve de bouteilles d'eau ou fabriquez- vous un système de filtration d'eau avec des filtres spéciaux en cas de pollution de l'eau)
- 1 kit hygiène homme
- 1 kit hygiène femme
- 1 banderole "SOS"
- 1 lampe / radio à dynamo ou à piles normales- se constituer une réserve-
- des rations alimentaires de survie
- des allumettes étanches
- des bâtons lumineux – des bougies- un chargeur solaire-
- un sifflet
- un couteau suisse- une trousse à pharmacie etc

Vous trouverez en ligne sur le site communal à télécharger un livret pour organiser son plan familial de mise en sûreté dans l'onglet infos pratiques

Voici quelques consignes pour les principaux risques naturels ou technologiques

Consignes en cas d'alerte nucléaire ou d'accident technologique



Pendant :

Dès l'audition de ce signal, la population doit suivre les consignes suivantes :

- **se mettre à l'abri dans un local :**

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :

Restez où vous êtes. Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.

Si vous êtes dehors :

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, vous y êtes plus exposés aux dangers éventuels.

Si vous êtes en voiture :

Garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.

- **Confinez-vous :**

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.

- Fermez les portes et les fenêtres.

- Arrêtez et bouchez les ventilations.

- Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).

- **écouter la radio :**

- France Bleu Isère (4 fréquences : **FM 98.2/99.1/101.8/102.8**)

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

Des instructions complémentaires vous seront données par la radio. En fonction de l'événement et sur instruction des autorités, vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués.

- **ne pas aller chercher vos enfants à l'école**

Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes. Ils s'occupent de vos enfants, les mettent en sécurité et les rassurent. De plus, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

- **ne pas téléphoner**

Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

- **ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle**

Évitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.

Signal de fin d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

Consignes en cas de séismes

Dès la première secousse

Baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes !

- **Si vous êtes à l'INTERIEUR** : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres.

- Si vous êtes au LIT : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller.

Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.

- **Si vous êtes à l'EXTERIEUR** : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension.

Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser toute personne se situant à proximité d'un bâtiment.

- **Si vous êtes en VOITURE** : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée.

Les arbres, les lignes à haute tension, les poteaux, les panneaux de signalisation, et d'autres articles peuvent tomber pendant les tremblements de terre. L'arrêt limitera les risques d'accident, et l'habitacle vous protégera des chutes d'objets. Une fois la secousse terminée, procédez avec prudence. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.

- Si vous êtes dans un MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC, ne vous précipitez pas vers les sorties. Eloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.

- Si vous êtes dans la CUISINE, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.

- Si vous êtes dans un STADE ou un THEATRE, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

Après la première secousse

En cas de séisme de faible intensité :

Rentrez chez vous avec précaution

Aérez bien votre habitation.

N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.

Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.

En cas de séisme important :

Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Surtout n'utilisez pas les ascenseurs!

Eloignez-vous rapidement du bâtiment.

Pensez à emporter les objets de première nécessité (par exemple une couverture en hiver)

Coupez les réseaux si vous en avez la possibilité.

Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines, et même les mois qui suivent un tremblement de terre.

Aidez vos voisins, en particulier les plus vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants...)

Restez loin des fenêtres. Elles peuvent se briser avec une telle force que vous pouvez être blessés même à quelques mètres.

Attendez-vous à ce que les systèmes anti-incendie se déclenchent même s'il n'y a aucun feu dans l'immeuble.

Si vous êtes dans un secteur montagneux, voire proche de pentes ou de falaises qui risquent de se révéler instables, soyez vigilants ! Des chutes de pierres, des éboulements et des glissements de terrain sont possibles.

En cas d'ensevelissement : se manifester en tapant sur les parois

Examinez-vous pour déceler d'éventuelles blessures. Vous pourrez mieux vous préoccuper des autres et serez plus utiles pour les secours si vous n'êtes pas blessés ou si vous avez déjà reçu les premiers soins.

Lorsque cela est possible, avant de porter assistance aux secours, protégez-vous contre d'éventuelles nouvelles blessures en mettant un pantalon, une chemise ou un tee-shirt aux manches longues, des chaussures dures, et des gants de travail.

N'essayez pas de déplacer les personnes blessées sans l'avis des secours professionnels à moins qu'elles ne soient en danger immédiat pour leur survie.

Écoutez la radio.

N'utilisez le téléphone qu'en cas d'extrême urgence. Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.

Vous devez surveiller vos animaux de compagnie. Il est conseillé de les placer dans un endroit clos. Leur comportement peut changer nettement après un tremblement de terre. Ils peuvent devenir agressifs.

Faites attention aux lignes électriques tombées ou aux conduites de gaz endommagées. De manière générale, évitez

les secteurs endommagés.

Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.

Le retour dans le logement

Liste des conseils à avoir à l'esprit et des actions à entreprendre au moment du retour dans votre logement :

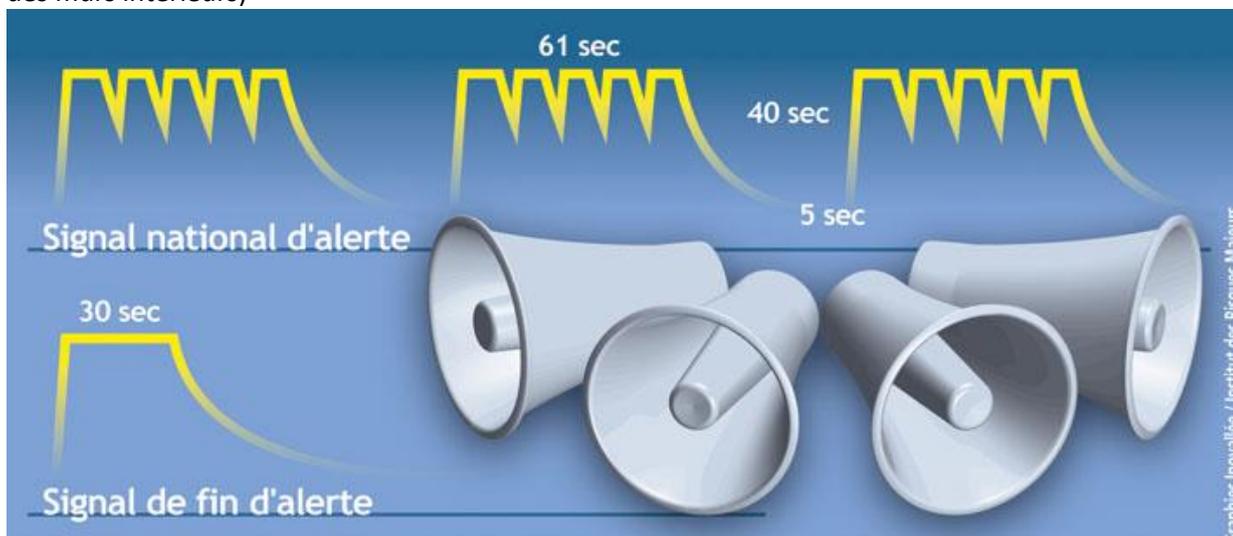
Vous venez de recevoir l'autorisation de pénétrer dans votre habitation temporairement ou définitivement, n'oubliez pas de :

- Vérifier l'eau et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes.
- Nettoyer les produits toxiques renversés, les agents de blanchiment, l'essence ou autres liquides inflammables.
- Ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Ouvrir les portes d'armoire et de placards avec précaution. Le contenu a pu avoir été secoué, voire cassé pendant le tremblement de terre et peut tomber, créant d'autres dégâts ou dommages.
- Inspecter votre maison. Pour ce faire, n'employez que des lampes-torches à piles. Toute flamme peut déclencher un incendie à l'intérieur de votre logement (une fuite de gaz ou des émanations de produits inflammables ne sont pas toujours détectables à l'odeur).
- Demander un avis technique sur l'état du bâtiment.
- Inspecter soigneusement toute la conduite de votre cheminée. Des dommages indétectables de l'extérieur peuvent avoir été causés par la chute de débris. Des fissures dans des cheminées peuvent être la cause, des années plus tard, d'un incendie.
- Prendre les photos des dommages causés à votre maison comme à son contenu, elles seront utiles pour vos déclarations de sinistre.
- Attendre l'autorisation des pouvoirs publics avant de rouvrir les réseaux.

Premiers gestes de renforcement à avoir :

Personne n'est en mesure de prédire les répliques. Si vous êtes autorisé à y entrer, votre logement ne présente pas de danger de s'effondrer dans son état actuel. Mais, en prévision des prochaines secousses, voilà les premiers gestes et réflexes de renforcement à avoir pour éviter que les dégâts n'augmentent :

- Protéger l'édifice des dégâts ultérieurs dus à la désorganisation des tuiles, aux infiltrations à travers les matériaux de couverture ou au système de tuyauterie mal raccordé.
- Démolir les éléments qui ne tiennent pas et qui ne sont pas indispensables à votre confort : faux-plafonds, balcon, corniches, cheminées.
- Etayer les éléments qui ne tiennent pas bien et qui sont nécessaires à votre réinstallation: escaliers, linteaux, planchers.
- Mettre un soutien (contrefort par exemple) aux éléments de la structure qui peuvent s'ouvrir (façade désolidarisée des murs intérieurs)



Pendant :

Dès l'audition de ce signal, la population doit suivre les consignes suivantes :

- se mettre à l'abri dans un local :

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :

Restez où vous êtes. Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.

Si vous êtes dehors :

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, vous y êtes plus exposés aux dangers éventuels.

Si vous êtes en voiture :

Garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.

- Confinez-vous :

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.

- Fermez les portes et les fenêtres.

- Arrêtez et bouchez les ventilations.

- Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).

- écouter la radio :

- France Bleu Isère (4 fréquences : FM 98.2/99.1/101.8/102.8)

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

- ne pas aller chercher vos enfants à l'école

Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes. Ils s'occupent de vos enfants, les mettent en sécurité et les rassurent. De plus, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

- ne pas téléphoner

Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

- ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle

Évitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.

Signal de fin d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

Un livret d'information est téléchargeable sur le site communal titré : IRMA – les bons réflexes face aux risques majeurs dans l'onglet vie municipale puis infos pratiques



Le capitaine Clément FRISON ROCHE, tombé au Mali la semaine dernière, pris avec sa fille avant son départ au Mali, n'avait-il pas eu un pressentiment, lorsque saint-cyrien, il composa ce poème poignant :

POUR QUE VIVE FRANCE

Ainsi, toujours poussés vers une étrange quête
Nos pères s'en allaient-ils bravant la destinée,
Tantôt l'air abattu par le poids des conquêtes,
Tantôt l'air guilleret de leurs jeunes années.

Sur les champs de bataille, côtoyant la laideur,
Ils connaissaient la vie et ses plus tristes heures.
Pas un ne regrettait mais tous avaient au cœur
Ce que signifiait mourir au champ d'honneur.

Du plateau de Pratzen où la brume se fane,
Des tranchées de Verdun aux rizières du Tonquin,
Par delà le Djebel et les vallées afghanes,
La souffrance et la peur était leur quotidien.

Mais pour que vive France et la gloire de son nom,
Ils portèrent au front son prestigieux emblème,
Et subissant l'affront jusqu'à celui suprême,
Ils tombèrent en héros sous le feu des canons.

Les yeux levés au ciel implorant le pardon,
Leur corps meurtris exhibait une douleur extrême,
Et dans l'ultime soupir sur leurs visages blêmes,
Leurs lèvres murmuraient ce cantique moribond:

“Oh tendre France, douce gardienne de mon baptême,
Prenez ici ma vie, je vous en fais le don,
Veillez sur ma famille et tous les gens que j'aime,
Et rendez je vous prie mon sacrifice fécond...”

Toi France, ingrate mère à la parure ternie,
Laisseras-tu leurs cris se perdre dans la nuit?
Ils t'ont donné leur cœur, ils t'ont donné leur vie,
N'est-ce pas révoltant que nul ne les envie?

A tes illustres fils tombés pour la patrie,
Plutôt que souvenir tu préfères l'oubli,
A tes jeunes enfants disparus aujourd'hui,
Plutôt que bienveillance tu préfères le mépris.

Qu'advient-il de nous ta jeune génération?
Parmi les injustices de tes institutions,
Et le désintérêt de ta population
Ne saurons-nous jamais où part ton attention?

Quel sort réserves-tu à ceux qui serviront?
Nulles considérations, seules quelques concessions!
Pourtant tu le sais bien, nous qui te chérissons,
Nous ne demandons rien qu'un peu de compassion!

Et s'il m'advenait un jour de périr en ton nom,
Ce serait avec foi mais non sans une question,
Pour que revive France et la gloire de son nom,
Je te lancerais sans haine ce dernier affront,

Tandis que mon chant du cygne, funeste merveille,
Pareil au flot gémissant de mon sang vermeil,
Fera couler ces mots aux mille résonances:
“France, ma France, qu'as tu fait de ta
reconnaissance?”

*Aspirant FRISON-ROCHE
Colonel des Gardes*

Etat Civil 2^{ème} semestre 2019

Naissances : **Néant**

Mariage : **Néant**



Décès

Aimé Joseph **Argoud** le 01 juillet 2019 à Grenoble

André Augustin **Chavat** le 12 juillet 2019 à Saint Marcellin



Aimé Joseph François **Blain** le 27 Juillet 2019 à Serre Nerpol



Ella **Durand** née et décédée le 13 septembre 2019 à Voiron

Odile **Durand** née Laban le 22 octobre 2019 à Vinay

Martine **Cotte** le 02 décembre 2019 à St Marcellin

C'est avec beaucoup d'émotion que nous voulions rendre un petit hommage à la chère Martine, épouse de notre employé communal Gérard. Martine, joyeuse, bienveillante, toujours élégante, elle fut adjointe animation pendant un an en 2015/2016 à l'école, très appréciée des enfants. Elle fut famille d'accueil pour les enfants en difficulté pendant de nombreuses années auxquels elle a apporté équilibre, stabilité et affection. Ce fut un plaisir de la côtoyer. Au revoir Martine.

Ci-dessous : Voici l'image que l'on gardera de Martine, à gauche, avec Mayou, dansant tout sourire au repas des anciens



Le Maire, Alain Rousset
Les Adjointes
Le Conseil Municipal de SERRE NERPOL
Les employés communaux
Vous présentent leurs Meilleurs Vœux de Santé et
Bonheur pour l'année 2020
Et vous invitent à la traditionnelle fête des vœux le
Samedi 11 Janvier 2020 à 11 H 00
A la salle socio-éducative



Nous souhaitons la bienvenue à M et Mme Mallet au 1848 chemin de Coille ; Mme Dherbey Marine et KHALED Bouabdallah au 40 impasse des bellères ; Mme Lemoine Laurence au 1275 route D 155b ; à Joris Champon et Marie Chevallier ; Mme Nelly Di Pasquale au 1248 route de Nerpol ; Julie Lartigue au 3196 route de Nerpol ;

Défilé du 11 Novembre 2019





ACCA de SERRE NERPOL



Petite devinette

Un sanglier n'est pas, comme la plupart des animaux, vindicatif par nature. Il identifie très bien l'homme comme son principal ennemi et fuit celui-ci. Bien sûr, des accidents surviennent parfois avec des bêtes noires, des chasseurs sont malmenés, parfois sérieusement, mais si on met cela en rapport avec le nombre de sangliers prélevés en France chaque saison, c'est relativement rare.

Quand un sanglier charge, c'est parce qu'il n'a pas d'autre échappatoire ou parce qu'une blessure le rend furieux.

Toute règle à ses exceptions.

La saison passée dans les coteaux de Nerpol, à proximité du château, la battue fut épique. Après avoir tapé les chiens, un ragot s'en est pris à un traqueur qu'il a renversé dans les ronces puis il a foncé sur un chasseur posté. Celui-ci a bien géré l'attaque en abattant à bout touchant la bête furieuse qui s'est écroulée sur ses chaussures.



Cette histoire a été racontée à maintes reprises, mais pour ceux qui ne connaîtraient pas l'identité du tireur en question, voici quelques indices ; aujourd'hui jeune retraité, il a été président de l'ACCA de Serre-Nerpol, son nom commence par Bour et finit par geat.

Félicitation pour ton sang-froid l'ami !

L'ACCA de SERRE NERPOL vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous convie à sa traditionnelle journée boudin à l'ancienne **le dimanche 19 Janvier 2020**. Comme chaque année il est conseillé de réserver à l'avance.

Le bureau



GENERATION MOUVEMENT des aînés ruraux

Nous sommes 20 membres à nous réunir un mercredi sur deux dans le local à l'auberge, l'après-midi, pour jouer aux cartes (belote), scrabble...

L'ambiance est sympathique et, outre les jeux, nous permet d'échanger les nouvelles du village. Ces réunions permettent de sortir de son isolement et coûtent peu puisque la cotisation annuelle n'est que de 25 €.

Génération Mouvement (la structure nationale) organise également des voyages, excursions, randonnées France entière et régions.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Le trésorier.

Cherche volontaire pour sonner les cloches lors des enterrements



Martial David nous a informé que suite à des problèmes de santé, il ne pourra plus sonner les cloches pour prévenir des décès. Y aurait-il une bonne volonté pour remplacer Martial ? Sachant que ce n'est pas tous les jours.

CLASSE MATERNELLE



A l'école de Serre-Nerpol il y a cette année 21 élèves dans la classe de cycle 1 (Petite Section, Moyenne Section et Grande Section de maternelle).



Pour la semaine du goût qui a eu lieu au mois d'octobre 2019 les élèves des deux classes de l'école ont cuisiné ensemble et ont préparé des petites gourmandises pour les élèves de l'école de Chasselay. Et inversement, les élèves de l'école de Chasselay ont préparé des petites gourmandises pour les élèves de Serre-Nerpol.



Les élèves ont été sensibilisés au tri des déchets. Deux intervenantes du SMIVC sont venues dans la classe pour faire des ateliers avec les élèves et leur montrer un petit spectacle autour d'une mare .



Le vendredi 6 décembre, les élèves de l'école de Chasselay et les élèves de l'école de Serre-Nerpol ont passé ensemble une journée festive autour de Noël.

La matinée a été consacrée à des ateliers : fabrication de truffes en chocolat, fabrication d guirlande en papier, fabrication de boule de Noël en bois, peinture de boîte d'œufs et fabrication d'un sapin avec.....

Ensuite le repas a été pris tous ensemble. Titon et Mouna de l'Auberge des Tilleuls avaient préparé un délicieux repas pour tout le monde.



Le Père Noël a fait la surprise aux élèves de passer.



Il avait même apporté de très jolis cadeaux pour chaque classe.

CLASSE de CYCLE 3

Animation sur les déchets pour nos trois classes

Deux personnes sont venues nous parler des déchets et de la pollution.



La première dame nous a expliqué comment recycler les déchets.

Dans la poubelle bleue on met le papier, les journaux et les publicités.

Dans la poubelle verte on met les emballages en verre (bouteille, pot de confiture).

Dans la poubelle jaune on met tous les autres emballages (bouteille en plastique, brique de lait, boîte de conserve)

Dans la poubelle de ordures ménagères on met tout ce qui ne se recycle pas.

Dans le compost on jette les épluchures de fruits et de légumes.

Pour les gros déchets il faut aller à la déchetterie.

Joris, Tristan, Bilal, Abbigaël, Enora, Anaïs

La deuxième personne est venue avec sa marionnette Fifi qui disait « Chapeau ! ». Elle est venue pour nous parler de la disparition des animaux et nous demander de faire un geste pour la planète.

Elle nous a appris qu'il y a tellement de pollution qu'il ne reste plus que treize couples de cigognes.

Elle nous a expliqué que les tortues et les poissons mourraient car elles mangeaient le plastique qui est dans la mer.

En ce moment beaucoup d'endroits sont pollués par les déchets. Par exemple sur les plages on trouve des mégots, des papiers, des bouteilles, des cartons... Pour préserver la nature il faut arrêter jeter des déchets dans la mer et dans la nature et ramasser les déchets. Il faut éviter de prendre la voiture et essayer d'acheter le moins possible de plastique, ne pas acheter des produits avec de l'huile palme.

Elle nous a donné des recettes pour fabriquer soi-même le savon, le dentifrice, la lessive.

Martin, Lenny, Quentin, Nathan, Paul, Juliette, Louise

Elle a raconté une histoire que j'ai bien aimé :

Avant en Australie il n'y avait personne. Au XVIIIème siècle des hommes venus des quatre coins du monde se sont installés avec des vaches et des légumes. Les vaches faisaient 40 000 tonnes de bouse sans insectes ou champignons pour les manger. C'est seulement en 1960 qu'ils trouvèrent la solution : les scarabées bousiers.

Moral : les insectes sont bien utiles.

Louna



ECOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH LE FORT BARRAUX

Le 12 juin 2019, toute l'école est en émoi : c'est la sortie de fin d'année. « Tout le monde dans le car ! » Et nous voilà partis !.. Quelle direction ? Le Fort Barraux.

Ce château a été construit en 1597 par le duc de Savoie mais sur le modèle de Vauban (forme en étoile), puis, conquis le 15 mars 1598 par le connétable de Lesdiguières.

Une fois arrivés, nous faisons le tour du Fort Barraux par un chemin juste en-dessous des remparts. Là, de petits parcours en bois rendent le chemin encore plus agréable, en égayant les Sœurs...et en essoufflant les élèves !

Vite, maintenant, on installe des tables et des chaises charitablement mises à notre disposition.

L'appétit ouvert par notre promenade, nous faisons honneur à un copieux pique-nique. Après un joyeux repas (qui pourrait s'empêcher de rire en voyant Jeanne essayant vainement de garder son sérieux en croquant dans une tomate juteuse ?), les guides étant arrivés, on se sépare en deux groupes. Les garçons et les grandes en forment un, et les filles le second.

Voici le moment le plus favorable : la dame nous amène à l'entrée et nous raconte l'histoire du Fort depuis Henri IV jusqu'à nos jours. Puis on visite les bâtiments et elle nous explique pourquoi toutes les portes ont des clous sur toute leur surface. C'est pour que l'ennemi ne puisse pas casser les portes au moyen de haches. A l'entrée du château, il y a un pont levé, une très grosse porte, puis une grande grille et enfin deux autres grosses portes.

Pour boire, les soldats n'avaient qu'un puits. Mais comme la roue était grande, elle faisait toute la pièce ; et les seaux vides pèsent 70 kg !

La dame nous emmène ensuite dans une des trois casernes, maintenant transformée en musée, où vivaient jadis les soldats sans-grades. Il comprend trois salles : l'une est occupée par une maquette de l'ancien Fort ; l'autre une maquette du Fort actuel ; la troisième a les murs couverts de photos.

Puis, voici l'arsenal : c'est une grande pièce où se trouvait la réserve de canons en bas, et d'autres armes plus légères en haut. Pour faire fonctionner les canons, il faut de la poudre ; alors, nous nous dirigeons vers la poudrière. Ensuite, nous visitons la salle de tir donnant sur les remparts, protégeant le Fort contre une éventuelle attaque ennemie. Et ce n'est pas fini ! Il y a encore le palais du gouverneur, le puits de 50 mètres de profondeur, actionné par une "cage à écureuil" ; les écuries peu spacieuses : seuls les officiers ont droit à un cheval.

Le Fort Barraux a souvent servi de prison aux soldats de diverses guerres et il possède des cachots. Le guide nous fait pénétrer dans l'un d'eux ; c'est impressionnant de se retrouver entre quatre murs serrés, couverts de graffitis.

Puis nous finissons par visiter la chapelle décorée par un soldat allemand lors de la dernière guerre mondiale.

Après un rafraîchissant goûter et cette belle journée, le car nous reconduit à l'école.

Classes de 8ème, 7ème, avec l'aide d'Hélène et de Lucie



LA PEINTURE AU COUTEAU en mai 2019

Monsieur Prévost nous a fait découvrir la peinture au couteau, et, un samedi, nous a réunis pour nous montrer un peu son œuvre, son travail.

On n'utilise pas du tout des couteaux de cuisine, mais des couteaux plats pour la peinture.

Il avait apporté une toile blanche avec un modèle d'une colombe sur une branche.

Il utilisait de la peinture à l'huile. Sur sa palette de peinture, Monsieur Prévost nous montra comment il fallait la mélanger, en la transformant en une couleur naturelle. Pour peindre, il faut toujours utiliser du blanc pour rendre plus naturel et plus réel.

Tout d'abord, il mélangea plusieurs verts avec du blanc. Il peignit la prairie derrière la colombe. Après, chacune notre tour, on essaya de peindre avec le couteau en prenant un peu de peinture verte, puis on frotta doucement, sans trop appuyer sur la toile.

C'était très intéressant ; nous avons découvert une autre sorte de peinture : peinture au couteau. Cette intervention nous a plu.

Estelle-Mari





FOYER RURAL DE SERRE NERPOL

En raison de l'absence de passage du Rallye de Saint Marcellin nous avons organisé le 06 juillet un concours de pétanque sur les abords du stade. Le concours a réuni 16 doublettes et s'est déroulé dans une bonne ambiance. Alain Rosier et son compère l'ont emporté en finale face à une paire 100% féminine et locale composée d'Agnès et Nathalie.

L'année 2019 ayant été riche en événements, nous nous sommes réunis début septembre chez Mouna et Titon pour y déguster un très bon repas élaboré spécialement pour nous.

Nous les remercions pour leur accueil, leur sympathie et pour la qualité de leurs repas.



Dans une vision à long terme nous avons décidé de réaliser quelques investissements en 2019 qui nous semblaient nécessaires pour que l'association puisse continuer à exister, limiter la dépendance aux prestataires extérieurs et économiser nos forces et déplacements. Cela doit aussi nous permettre d'être plus efficaces pour toujours mieux répondre à vos attentes.

La santé financière est bonne et c'est surtout grâce à vous toutes et tous qui répondez présents à chaque événement.



L'année 2019 n'est pas encore terminée mais déjà nous pouvons vous annoncer le programme de l'année 2020.



22 Février : Repas moules- frites à la salle socioéducative. Réservation obligatoire auprès de Lilian au 06 79 52 27 06. 15 € / adulte et 8€ jusqu'à 12 ans.



15 mars : Nouveauté 2020, nous allons faire une matinée pizzas sur le stade municipal. Cette matinée aura lieu lors du 1^{er} tour des élections municipales. N'hésitez donc pas à vous rendre au bureau de vote et récupérer par la suite vos pizzas réservées au préalable à Lilian (06 79 52 27 06). Nous vous proposerons 3 types de pizza que vous pourrez choisir lors de votre réservation.



17 mai : marchés aux fleurs, plants et produits locaux sur le stade municipal. Nous sommes à la recherche de producteurs et artisans/fabricants locaux en tout genre. Informations auprès de Florent au 06 37 51 19 32.



12 juin : les traditionnels feux de la Saint Jean se dérouleront le vendredi 12 juin au stade. Comme lors des deux années précédentes nous vous proposerons un repas fait maison.

Une pensée à Martine Cotte qui nous a quitté tout récemment et nous tenons à renouveler à Gérard, membre actif de l'association, nos plus sincères condoléances.

Je tiens personnellement à renouveler une nouvelle fois toute ma reconnaissance envers tous les bénévoles (et leurs familles) qui sont présents au quotidien à mes côtés et qui font la réussite de cette association. C'est un réel plaisir que de partager ces moments avec vous.

Nous remercions aussi M Le Maire et son conseil municipal pour les aides apportées. Merci aussi à Evelyne pour son aide, sa patience et sa bienveillance lors de mes retards successifs.

L'ensemble de l'équipe du Foyer Rural se joint à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes de fin d'année ainsi que nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Rendez-vous en 2020...



Tarifs de location de l'abri vestiaires de Serre Nerpol

Habitants de Serre Nerpol : 75 € la journée

110 € le forfait week-end

Personnes extérieures à la commune :

150 € la journée

200 € le forfait week-end

Déchetterie de Vinay ZA les Levées

Tél : 04 76 38 66 03

Lundi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 18 h

Mardi et vendredi de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Samedi de 9 h à 18 h 00

Secrétariat de mairie :

Ouverture au public :

Mardi 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 14 H 30 à 18 H00



Le Journal de Serre-Nerpol est édité par
la commune de Serre –Nerpol, Isère en 134 exemplaires
Directeur de Publication : Alain Rousset
Réalisé par : Michel Boutry, Thibaud Serrière,
Evelyne Serrière